

TUBAGE POUR CHAUDIERES A BRULEURS ATMOSPHERIQUES OU SURPRESSES (TIRAGE NATUREL N)

CONDUIT VERTICAL :

L'évacuation des produits de combustion sera assurée par un tubage de la cheminée existante.

La mise en œuvre devra être conforme au DTU 24.1, et respecter les prescriptions techniques du fabricant.

Le tubage sera réalisé par un conduit modulaire simple paroi étanche, en inox 316L soudé en continu de type CONDENSOR et de marque POUJOLAT justifiant d'une garantie décennale.

Les produits devront être certifiés CE suivant la norme européenne, et le diamètre devra être justifié par une note de calcul conforme à la norme NF 13384.

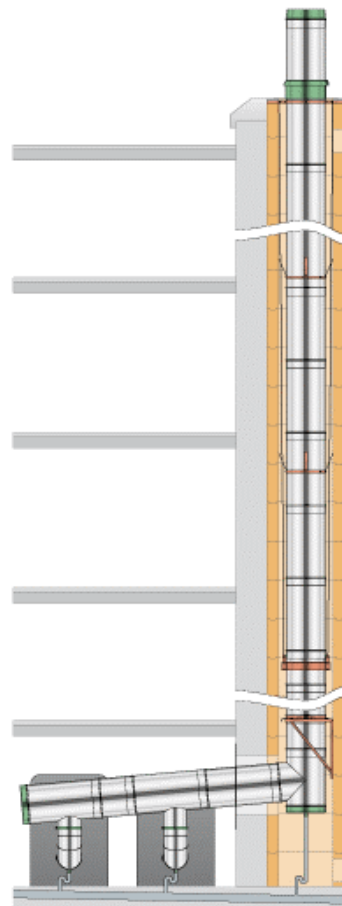
En l'absence de réglementation, pour des puissances comprises entre 87kW et 1999kW, la position du débouché du conduit devra répondre aux dispositions de l'arrêté du 20 juin 1975. Au delà d'une puissance de 2MW les prescriptions de l'arrêté PIC du 25 juillet 1997 devront être respectées.

Les opérations préalables au tubage devront être effectuées, conformément au DTU 24-1. Elles comprennent notamment :

Le contrôle de la vacuité du conduit

Un ramonage et un débistrage éventuel avant la mise en place du tubage.

Les travaux préparatoires au tubage tels que la dépose des couronnements et les travaux nécessaires à la mise en place des colliers de suspension et de fixation en haut et en bas du conduit. Les travaux éventuellement nécessaires pour assurer la stabilité et l'intégrité du conduit existant.



Le tubage devra être construit de la façon suivante :

- Éléments modulaires en inox 316L
- Support mural en pied de conduit
- Brides araignées + éléments de guidages.
- Collier de fixation haute
- Te en pied de conduit (de préférence à 135°)
- Cône d'écoulement raccordé aux EU.
- Cône de finition en tête de tubage.
- Solin d'étanchéité en tête de conduit.
- Plaque de propreté ventilée en pied de conduit.
- Y compris toutes suggestions.
- En outre une plaque signalétique sera placée en pied de conduit, mentionnant les caractéristiques d'emploi du conduit.

RACCORDEMENTS ET CARNEAU :

Le raccordement au tubage sera réalisé par un conduit modulaire simple paroi étanche en inox 316L soudé en continu de type CONDENSOR et de marque POUJOLAT.

Le conduit sera d'allure horizontale avec une pente ascendante d'au moins 3% vers le pied de conduit. Des trappes de visite devront être installées sur le carneau afin qu'un ramonage, sur l'ensemble, du parcours puisse être réalisé.

Le carneau devra être construit de la façon suivante :

- Éléments modulaires en inox 316L.
- Éléments réglables ou colliers pour éléments recoupés.
- Trappes de visite.
- Manchons de buse.
- Supports au sol ou colliers à suspendre.
- Y compris toutes suggestions.



VH :

La VH pourra être réalisée en matériaux de même nature que le conduit afin d'harmoniser les deux montages.